



Environnement Dhuys et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme

Gagny, le 23 février 2026

Elections municipales et intercommunales 2026 ENDEMA93 fait des propositions et interpelle les candidat.e.s

A quelques semaines des élections de mars 2026, les électrices et les électeurs des sept communes qui composent le territoire d'intervention de notre association agréée de protection de l'environnement « Environnement Dhuys et Marne 93 » (ENDEMA93) doivent connaître les résolutions des candidat.e.s sur les sujets de la protection de l'environnement et de la qualité du cadre de vie.

Ce moment démocratique est l'occasion de clarifier les orientations que vous, candidat.e.s, avez l'intention de défendre concernant la biodiversité, le développement des espaces naturels, la lutte contre les pollutions et les effets du réchauffement climatique, la promotion des déplacements doux, la santé environnementale, la gestion de l'eau et des déchets, les économies d'énergie...

Les élu.e.s actuel.le.s ont adopté en 2024 et 2025 les plans du territoire Grand Paris Grand Est (GPGE) : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Plan Local de Mobilité (PLM), mais ces documents nécessitent d'ores et déjà des modifications, restent sur de nombreux points au stade d'intention et manquent de cohérence territoriale. Ils ne présentent aucun calendrier, aucune structure dédiée pour réaliser les objectifs environnementaux pourtant ambitieux sur le papier, et pour le PLM aucune mesure contraignante.

ENDEMA93 a émis plusieurs avis pointant ces manques et fait des propositions pour y remédier, qui n'ont malheureusement pas été prises en compte.

Face aux enjeux climatiques et écologiques, de plus en plus pressants dans nos villes de Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Villemomble, les élu.e.s aux conseils municipaux et au conseil territorial sont en première ligne et disposent de leviers concrets à mobiliser pour des communes vivables.

ENDEMA93 interpelle les candidat.e.s :

Quelles actions réaliserez-vous pour protéger l'environnement ?

Quels engagements prenez-vous concernant les mesures suivantes ?

Parmi les propositions d'ENDEMA93, quels sont les dix points sur lesquels vous agirez en priorité ?

L'association publiera sur son site les réponses recueillies.

Agir pour un aménagement et un urbanisme respectueux de l'environnement

- Limiter la production de logements aux obligations prescrites par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E), respecter le taux de logements sociaux
- Privilégier la réhabilitation du bâti existant plutôt que la démolition / reconstruction
- Modifier le PLUi afin d'augmenter les coefficients de pleine terre sur l'ensemble du territoire GPGE
- Soutenir le commerce de proximité

Agir pour la biodiversité

- Mettre en œuvre la sobriété foncière pour diminuer les pressions sur la biodiversité
- Sanctuariser des parties d'espaces naturels pour permettre aux espèces animales et végétales de se développer sans perturbation
- Participer à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour l'orienter vers une augmentation significative de la fonctionnalité de toutes les continuités écologiques (trame verte, bleue, brune, blanche, noire)
- Repérer et protéger les habitats naturels
- Recenser les enjeux de biodiversité locaux en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC) ; intégrer les enjeux de biodiversité dans les programmes d'aménagement et de gestion
- Adopter une charte de l'arbre
- Sensibiliser la population aux conséquences de l'utilisation de produits phytosanitaires

Agir pour la mobilité

- Modifier et compléter le PLM afin de réduire l'usage et la place de la voiture
- Généraliser les zones 30 aux voies de desserte locale
- Réaliser un réseau cohérent, efficace, sécurisé de pistes cyclables
- Réaliser un plan de jalonnement pour la marche
- Adopter un programme local d'apaisement et développer les cheminements doux et les zones de rencontre
- Cartographier les sentes et chemins et les réintégrer dans le domaine public
- Adopter un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) dans les villes qui n'en ont pas : Gagny, Le Raincy, Neuilly-Plaisance
- Adopter un plan de sécurisation des abords des écoles et aménager des « rues aux écoles »
- Mettre en place des zones à circulation restreinte, des rues piétonnes les jours de marchés, des rues promenade le dimanche

Lutter contre les effets du changement climatique

- Augmenter le couvert végétal et l'ombrage dans l'espace public et faire respecter la végétation dans les espaces privés
- Systématiser la plantation d'arbres et d'arbustes sur les trottoirs
- Planter des essences locales résistantes au changement climatique et pratiquer un élagage adapté
- Désimperméabiliser les sols partout où c'est possible : trottoirs, cours d'écoles Oasis, parkings, etc.
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie dans les espaces communaux
- Viser l'objectif en 2050 de 100% d'énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux
- Etablir un cadastre solaire pour identifier le patrimoine communal adapté à l'installation de panneaux photovoltaïques sans consommation d'espace : toits, parkings, etc. et équiper les propriétés publiques
- Maîtriser l'éclairage public : adapter son intensité en fonction des heures et des besoins pour les habitants et pour la préservation de la trame noire
- Adopter un Plan abri climatique en cas d'aléas climatiques avec la cartographie des puits de fraîcheur et des espaces publics climatisés pouvant être des refuges pour les personnes fragiles
- Mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne

Ancrer durablement la transition écologique dans les pratiques et la gouvernance

- S'assurer de la mise en œuvre effective des plans adoptés et des réglementations :
 - ✓ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : à évaluer et mettre en révision
 - ✓ Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : organiser la collecte des biodéchets, promouvoir la tarification incitative
 - ✓ Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : supprimer les panneaux et dispositifs illégaux, faire respecter l'extinction des enseignes commerciales et des bureaux la nuit
 - ✓ Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
 - ✓ Décret Tertiaire : réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics de 1000m² et plus
- Mobiliser et former les élu.e.s et les personnels communaux aux enjeux de la transition écologique
- Nommer un.e élu.e référent.e « changement climatique »
- Déployer des missions de service civique écologique :
 - ✓ Mission : repérer les zones où la renaturation est prioritaire à partir des études de l'Institut Paris Région (IPR), de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB IDF) et de l'outil « cartovégétation » de France Nature Environnement Île-de France (FNEidf)
 - ✓ Mission : repérer les secteurs qui concentrent et cumulent les pollutions et nuisances environnementales
- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation et d'initiative citoyenne, de co-construction :
 - ✓ Adopter une charte locale de la participation citoyenne
 - ✓ Assurer l'accessibilité de l'information concernant les documents stratégiques et les décisions de la commune et du territoire
 - ✓ Créer un conseil citoyen pour le suivi des plans
- Appliquer la loi EGalim sur les taux de produits durables et de qualité dont les produits bio dans les cantines scolaires
- Utiliser les possibilités qu'offre la loi sur les marchés publics pour promouvoir les fournisseurs éco- responsables